

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE

Code ISIN : FR0010108662

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Multi Actions Europe est un fonds de classification « Actions des Pays de l'Union Européenne », éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions), composé de fonds actions.

Son objectif est de produire, dans une optique de valorisation et de diversification du capital, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe 600®¹ NR, dividendes nets réinvestis à travers une gestion active d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA éligibles au PEA, sur la durée de placement recommandée.

La stratégie d'investissement est basée sur l'investissement en actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de l'Union Européenne à hauteur de 60% minimum.

Elle consiste à sélectionner des OPCVM et/ou des FIA d'actions européennes en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles et géographiques. Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process). Ces OPCVM et/ou ces FIA sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

Le FCP est investi à hauteur de 60% minimum dans des OPCVM et/ou des FIA classés « actions françaises », « actions des pays de la Zone Euro » et/ou « actions des pays de l'Union Européenne », ainsi que dans des trackers.

L'investissement dans des OPCVM et/ou des FIA investis hors Union Européenne (actions internationales et pays émergents) sera limité à 40% de l'actif net.

Le FCP peut être investi dans des OPCVM et/ou des FIA classés diversifiés, obligataires, monétaires et/ou monétaires court terme n'ayant pas de contraintes géographiques, dans la limite de 10% de l'actif net.

Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et/ou de la gamme de Federal Finance Gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du niveau d'exposition aux actions est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- Indice de référence : STOXX Europe 600® NR (dividendes nets réinvestis).
- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 années.
- Fonds de capitalisation des sommes distribuables.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FCP sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

¹® STOXX Europe 600 ® NR est une marque déposée de Stox Limited.

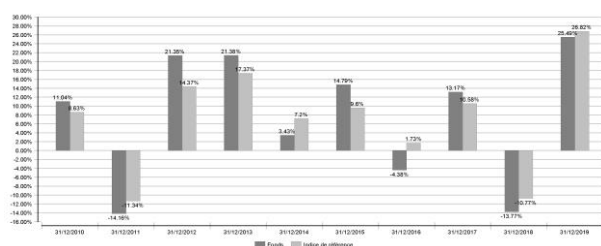
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,65%
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr.

Performances passées de Federal Multi Actions Europe



Les performances du fonds et de l'indicateur de référence sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du FCP : 27/09/2004.

Au 14/05/2014 : Mise en conformité avec la Directive Européenne 2009/65/CE

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site - www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- **Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- FEDERAL FINANCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2020